

PRÉFECTURE DE LA LOIRE
Reçu le

15 FEV. 2018

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

LA TERRASSE SUR DORLAY



APPROBATION : 30/03/2015
MODIFICATION :

Plan Local d'Urbanisme

7

Liste
des servitudes
d'utilité publique

epures
Agence d'urbanisme de la région auvergnate

Servitudes d'utilité publique

Mise à jour 22 janvier 2018

NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	REFERENCES DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	NATURE DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
<p>AS1</p> <p>Servitudes Résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales</p>	<p>Articles L.20 et 736 du code de la santé publique et du décret n° 61-359 du 1^{er} août 1961, modifié par les décrets 67-1093 du 15 décembre 1967 et n°89-3 du 3 janvier 1989 modifié le 10 avril 1990</p>	<p>Barrage du Dorlay (retenue)</p>	<p>DUP du 05/08/1970</p> <p>DUP du 25/10/2002</p>	<p>Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes</p> <p>Délégation Territoriale du Département de la Loire</p>
<p>PM 1</p> <p>Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation</p>	<p>Articles L562-1 à L562-9 et R562-1 à R562-12 du code de l'environnement - Décret modifié n°95-1089 du 5 octobre 1995</p>	<p>PPRNPI de la rivière « le Gier » et de ses affluents</p>	<p>Arrêté inter-préfectoral du 8 novembre 2017</p>	<p>Direction Départementale des Territoires</p>